Cas 2 :

La société « EMA SA », cotée en bourse, fait appel à au cabinet d'audit « AUDAC » pour effectuer un audit de ses états financiers annuels.

L'équipe d'audit du cabinet « NAVAC » était composée de nouveaux **auditeurs sans formation adéquate sur les normes spécifiques à l'industrie de l'entreprise. De plus M. RAJI ; l'un des membres** de l'équipe ; avait un lien personnel **avec un membre du conseil d'administration de « EMA SA ».**

Lors de sa mission d'audit, **l'équipe du cabinet « NAVAC » n'a pas vérifié certaines transactions significatives**, notamment des contrats d'acquisition d'actifs importants, ce qui a conduit à une absence de documentation adéquate pour justifier certaines évaluations d'actifs dans le bilan.

De plus, **l'audit n'a pas été supervisé de manière rigoureuse** par un auditeur senior, ce qui a entrainé des erreurs dans les conclusions.

Le rapport d'audit final **a omis de mentionner plusieurs réserves importantes. Dans ce sens,** il n'a pas signalé que certains actifs étaient surévalués, bien que les preuves disponibles aient indiqué un risque de surestimation. En conséquence, **le rapport d'audit a donné une opinion sans réserve, laissa**nt entendre que les états financiers étaient conformes, alors qu'ils comportaient des erreurs significatives.

Travail à faire :

Quelles sont les normes d'audit non respectées par le cabinet « NAVAC » ? Justifiez votre réponse.